

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-: -

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 231 / PR

ANNEE 1968

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 17 juillet 1968 approuvée par le référendum du 28 juillet 1968 ;
- VU le Décret N°230/PR du 31 juillet 1968, portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret N°139/PR du 16 mars 1966, fixant les rémunérations, les indemnités et les prestations en nature allouées au Président de la République, au Président de la Cour Suprême, aux Membres du Gouvernement, aux Membres des cabinets présidentiel et ministériels, au Secrétaire Général et au Secrétaire Général Adjoint du Gouvernement,

DECRETE :

Article 1er - Mr Eugène BOCCO, Professeur, est nommé Directeur de Cabinet du Président de la République.

Article 2 - Le présent décret qui a effet pour compter du 1er août 1968, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 6 Août 1968

par le Président de la République,

Le Ministre des Finances et
des Affaires Economiques,


Stanislas KPOGNON


Emile-Derlin ZINSOU

Ampliatiions : PR 8 - CS 6 - MFAE 1 -
SGG 4 - IAA 1 - Gde Chanc. 1 - DGAJL 2
Intéressé 1 - DGE 2 - Ministères 9 -
Trésor 4 - DB-CF-DC-Solde-DI 5 -
Dtion Plan 2 - Dtion Stat.2 - JORD 1.
Dtion des Chiffres 1 -